CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_16D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№ 00016

Séance du 21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature avec la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Hébergement et au Logement (DRIHL) de la convention de financement annuelle de la maison relais Katherine Johnson au titre de 2023.

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L115-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L633-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°159 du 26 décembre 2019 portant signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le CASVP et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement concernant les centres d'hébergement du CASVP (2020-2024) ;

Vu la délibération n°0021 du 18 décembre 2020 portant signature de l'avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Etat concernant les centres d'hébergement et la maison relais du CASVP ;

Vu la notification par la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Hébergement et au Logement de l'avis favorable du comité régional de validation maison relais en date du 10 mai 2019 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 22 janvier 2020 et notamment son avenant n°1 signé le 9 mars 2021 ;

Vu le projet de convention de financement pour 2023 de la maison relais Katherine Johnson ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature, au titre de l'exercice 2023, de la convention annuelle de financement de la maison relais Katherine Johnson ;

Délibère

Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer la convention de financement pour 2023 de la maison relais Katherine Johnson ;

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 74885 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE